

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

-----  
AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA  
RECHERCHE ET DE L'INNOVATION



**Rapport d'évaluation externe de Licence Professionnelle  
Carrières Judiciaires de la Faculté des Sciences Juridiques  
et Politiques de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar  
(UCAD)**

**Equipe d'évaluateurs :**

- Président : - Pr Mouhamadou Moustapha AIDARA, Président ;
- Membre : - Dr Mady Marie Bouaré, Membre ;
- Membre : - M. Djibril Niang Ndiaye.

**Signature :**

**Pour l'Equipe, le Président**

**Avril 2019**

## TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION :.....	3
II. PRESENTATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION CARRIERES JUDICIAIRES.....	4
III. AVIS SUR LE RAPPORT D’AUTOEVALUATION ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME AU REGARD DU REFERENTIEL.....	5
IV. POINTS FORTS DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE JUDICIAIRE.....	15
V. POINTS FAIBLES DU PROGRAMME .....	16
VI. APPRECIATIONS GENERALES DU PROGRAMME .....	17
VII. RECOMMANDATIONS A LA FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCES POLITIQUES .....	17
VIII. PROPOSITION DE DECISION .....	18

## **I. INTRODUCTION :**

L'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'enseignement Supérieur (ANAQ-Sup) est une agence de l'Etat, créée par le décret 2012-837 du 07 août 2012 et placée sous la tutelle administrative et technique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR). Elle est chargée de contrôler, de garantir et d'améliorer la qualité des programmes et des institutions de l'enseignement supérieur.

L'accréditation des programmes de formation s'inscrit dans un processus rigoureux et passe d'abord par une auto-évaluation de programme concerné suivie d'une évaluation externe par un groupe d'experts indépendants. Lors de cette dernière évaluation, les experts s'entretiennent avec les responsables administratifs et académiques, les enseignants, les étudiants et les PATS au sujet des standards de qualité. Ces entretiens permettent aux experts de contrôler la qualité des standards fixés dans le cadre de la procédure d'accréditation. Ce présent rapport établi par le Pr Mouhamadou Moustapha AIDARA, Dr Mady Marie Bouaré et Monsieur Djibril Niang Ndiaye présente les résultats de l'évaluation externe de la licence professionnelle carrière judiciaire de la FSJP de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Dans ce présent rapport les experts présentent le programme à évaluer, donne leur avis sur le rapport d'auto-évaluation, font une description de leur visite sur le site, apprécient le programme au regard des standards de qualité de l'ANAQ-Sup, identifient les points forts et faible du programme de formation, formulent des recommandations pour les différents acteurs et proposent une décision d'accréditation.

## II. **PRESENTATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MENTION CARRIERES JUDICIAIRES**

Créée le 24 février 1957, l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar est inaugurée le 09 Décembre 1959. Elle compte 06 facultés, 05 Ecoles, Centres et Instituts de formation et 10 Instituts d'Universités.

Fondée en 1949, l'Ecole de droit est depuis 1957 devenue la Faculté de droit et des Sciences économiques. Plus tard, les deux facultés ont été séparées et ainsi, la Faculté des sciences juridiques et politiques a été créée en octobre 1970.

Aujourd'hui, l'établissement d'enseignement et de recherche compte quatre départements : Droit privé, Droit public, Histoire du droit et des Sciences politiques et différents instituts tels l'Institut des droits de l'Homme et de la Paix, Le Centre de recherches, d'études et de documentation sur les Institutions et les Législations Africaines ou enfin de l'Institut des Métiers du droit.

C'est à la faveur de réforme du système LMD que la Licence professionnelle a été créée en 2012 répondant ainsi à une demande particulière en matière de formation professionnalisante. C'est dans ce cadre qu'il a été créé le Diplôme universitaire professionnel qui par la suite a été transformée en Licence Professionnelle. Et parmi les différentes filières, celle de carrières judiciaires se singularise dans sa formation de manière concertée avec les professionnels ( magistrats, huissiers de justice, avocats, notaires) et devant ainsi aboutir au bout de trois ans à la délivrance d'un diplôme donnant accès dans les services contentieux et juridiques des entreprises publiques et privées, notamment études de notaires, huissiers, cabinet d'avocats ou d'experts, petites et moyennes entreprises, collectivités locales et établissements publics.

Il donne aussi accès au Master droit économique, notarial et processuel ou tout autre master équivalent.

La mission des experts de l'ANAQSUP porte sur l'évaluation du programme intitulé « **LICENCE PROFESSIONNELLE EN CARRIERES JUDICIAIRES** ».

### **III. AVIS SUR LE RAPPORT D'AUTOEVALUATION ET POSITIONNEMENT DU PROGRAMME AU REGARD DU REFERENTIEL**

Le rapport d'auto-évaluation de la LICENCE PROFESSIONNELLE : Mention CARRIERES JUDICIAIRES est en conformité avec les différents instruments d'évaluation standards de l'ANAQSUP. Il est le résultat d'une démarche concertée menée par un comité ad hoc associant la Direction Générale, le PER, le PATS et les étudiants.

Il résulte de ce document une projection complète et détaillée de l'auto-évaluation de la Licence professionnelle mention carrières judiciaires concernant le positionnement et la responsabilité des différents intervenants tant en ce qui concerne le contenu programmatique, les objectifs de recherche et de gestion de la qualité, la mise à disposition de curricula et de leur adéquation avec la capacitation et l'employabilité, de la nécessaire association de l'expertise professionnelle judiciaire au corps enseignant académique et enfin de la dotation en équipements et locaux.

En définitive, ce rapport d'auto-évaluation s'inscrit dans les normes d'appréciation et d'analyse en termes de formalisation et de présentation prescrites par l'ANAQ-SUP. Il est conforté dans cet esprit par la synthèse de l'autoévaluation et les perspectives d'amélioration en relevant les forces et faiblesses de cette gouvernance de la Licence professionnelle mention carrières judiciaires.

#### **1. Description de la visite sur le terrain**

Après une concertation préalable des trois experts sur le site de l'expertise, précisément à la salle des Actes de la Faculté de droit, l'entrevue a démarré à 9H avec le Professeur BODIAN, directeur général de la formation et les membres du comité de pilotage.

Le Professeur BODIAN, au nom du Doyen de la Faculté de droit et de ses collègues, a souhaité la bienvenue aux membres du comité d'expertise. Il a par la suite présenté la Faculté de droit et ses différentes composantes et plus précisément l'Institut des Métiers du Droit (IMD) et plus amplement la Licence professionnelle carrières judiciaire et de ses objectifs.

Le Président du comité d'expertise de l'ANAQSUP après remerciement a présenté les deux autres membres du comité et conséquemment fait état des objectifs de la mission et du programme de la visite.

Successivement dans cette perspective, les membres du PATS et les étudiants ont été reçus. Il résulte des différentes entrevues sectorielles des échanges libres et discutés, de pertinentes observations et constats. Il a été effectivement noté la nécessaire implication du personnel enseignant extérieur dit professionnel et de l'augmentation de leur nombre (étaient présents des magistrats, procureur et greffier) dans l'élaboration du programme de cette licence. Il en fut de même de l'intitulé de certaines disciplines et de l'introduction d'autres matières pour mieux asseoir la dimension qualifiante.

Des questions et observations des étudiants ont permis de relever leur satisfaction quant au déroulement des enseignements et de l'utilité de leur qualification professionnelle mais aussi de noter leur participation au niveau du suivi pédagogique et de celui socio professionnel quant aux demandes de stages et de réinsertion à la fin de leur cursus.

Enfin le comité d'expertise a pu constater l'implication et la collaboration effective d'un personnel administratif, technique et de service qualifié sur toute la chaîne administrative interne et extérieure dans un nouveau cadre environnemental de bâtiments neufs réservés exclusivement à l'Institut des métiers du droit abritant la Licence professionnelle mention carrières judiciaires.

La visite dite sur le terrain a pris fin vers 17H 30 après restitution partagée par le comité d'expertise de l'ANAQSUP, avec le Comité de pilotage de ses premières conclusions.

**CHAMP D’EVALUATION 1 : Objectifs et mise en œuvre du programme d’études**

**Standard 1.01 : Le programme d’études est régulièrement dispensé**

Il relève des différents documents fournis par l’Administration à savoir diverses maquettes, syllabus, cahiers de contrôles des cours dispensés, de documents de délivrance des attestations et diplômes aux étudiants et ce après leur consultation et remarques que la Licence professionnelle mention carrières judiciaires n’a point connu de rupture depuis sa création en 2012.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 1.02: Le programme d’études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l’institution.**

L’Institut des métiers du droit de la Faculté de droit de l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar s’est donné pour objectif une formation pertinente et qualifiante d’étudiants employables et devant assumer dès leur diplomation, une responsabilité au sein des différentes entreprises d’ordre privé du secteur juridique et judiciaire (Notaires, Avocats, Huissiers de Justice, Conseillers juridiques) mais aussi du secteur public nécessitant de bonnes connaissances juridiques théoriques et pratiques.

Dans cette perspective, il est constaté une réelle adéquation de l’offre de formation de qualité de cette Licence professionnelle mention carrière judiciaire attestée par les différentes maquettes de la première à la troisième année. L’on doit cependant dans le cadre d’une efficience de cette diplomation recommander une réelle amélioration en intégrant en plus certaines disciplines en vue d’améliorer les perspectives d’insertion.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 1.03 : Le programme d’études s’efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d’offrir des formations adaptées au milieu de travail.**

La renommée et la longue expérience de la Faculté de droit de Dakar ont permis d'assurer une collaboration structurée et pertinente avec le monde socio-professionnel. La Licence professionnelle carrières judiciaires bénéficie à ce titre de cette forte relation permettant ainsi une bonne facilitation de la réalisation des objectifs poursuivis par cette diplomation. Cela est attesté d'une part par la présence du personnel enseignant professionnel, Avocat, Procureur, Juge du siège et Greffier et d'autre part par le volume de cours qui leur est réservé.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**CHAMP D'EVALUATION 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**

**Standard 2.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées.**

La visite sur le site, la rencontre avec les différentes composantes du corps enseignants qu'il soit académique ou dit professionnel, les entretiens avec le personnel administratif et les étudiants ont permis de vérifier une réelle information et collaboration dans la distribution et l'organisation des cours dans l'assise d'une véritable responsabilité de la gestion des activités pédagogiques et ce par une rencontre en début d'année.

Il en résulte en outre que chaque enseignant est informé en début de chaque semestre le mettant ainsi devant ses responsabilités.

Il faut in fine relever la mise en place d'un comité pédagogique pluridisciplinaire et la formalisation d'un processus décisionnel. Le rapport permet de constater l'existence d'outils de communication des décisions.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 2.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.**

Il relève des documents mis à la disposition de l'équipe d'experts de l'ANAQSUP et des entretiens avec le personnel enseignant et de recherche d'une forte implication de ces derniers tant en ce qui concerne la conception, la révision et l'adaptation des programmes et des enseignements. Il convient par ailleurs de constater que les différents syllabus, plan de cours sont



bien mis à la disposition des apprenants qui disposent de la possibilité de faire des remarques dans le cadre de l'évaluation des dits enseignements.

Il convient par ailleurs de remarquer aussi une forte synergie des enseignements théorique et pratique avec cependant une ascendance du personnel permanent de la faculté de droit sur le personnel professionnel extérieur. Les entretiens ont permis de montrer quelquefois une conflictualité entre les deux composantes en ce qui concerne l'élaboration, la pertinence dans la structuration des enseignements.

Dans ce sens l'équipe d'experts de l'ANAQSUP recommande de mettre en place un calendrier périodique de rencontre entre les deux corps enseignants tant en ce qui concerne la conception, que la révision et l'adaptation des maquettes et syllabus.

**Appréciation globale sur le standard : : ATTEINT**

**Standard 2.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.**

Le comité d'experts de l'ANAQSUP a constaté et discuté avec les différents responsables de la gestion administrative et académique de la Licence professionnelle en carrières judiciaires d'un réel contrôle du déroulement des cours et des contenus et des évaluations.

Le niveau de collaboration et de concertation de l'équipe pédagogique avec les étudiants permet dans ce sens de mesurer les résultats issus des contrôles périodiques sur l'enseignement et en définitive du réajustement des évaluations et des contenus.

C'est la raison pour laquelle une cellule sectorielle d'assurance qualité a été installée au niveau de la faculté dans l'attente de la mise en place d'un comité qualité.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**CHAMP D'EVALUATION 3 : Curriculum et méthodes didactiques.**

**Standard 3.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.**

Les différents syllabus en corrélation avec les différentes maquettes de la première année à la troisième, L1, L2, L3 de la Licence professionnelle carrières judiciaires respectent à suffisance les prescriptions de la charte graphique du LMD (4 semestres et 120 crédits répartis entre les UE).

Il a été relevé précédemment et tel sera aussi le constat au niveau des recommandations de l'importance de rendre la formation pluridisciplinaire par la nécessité d'introduire d'autres matières pour rendre plus effective et qualifiante cette formation de la Licence professionnelle.

#### **Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.**

L'équipe d'experts de l'ANAQSUP lors de la visite sur le site de la Faculté de droit a eu à rencontrer et à s'entretenir avec les différents intervenants relevant du secteur professionnel de la Justice. C'est la preuve incontestable de l'arrimage de cette formation à la réalité économique, juridique et judiciaire. Il va sans dire qu'il existe de ce fait une collaboration effective qui se vérifie au niveau de la pertinence des disciplines et de la structuration des maquettes et syllabus.

Il convient cependant de relever que la discipline que constitue la rédaction d'actes ne soit opérationnelle qu'à partir de la deuxième année L2 même si lors de l'entretien avec les étudiants ces derniers ont indiqué que la plupart s'exerçaient à cette discipline et qu'ils ne rencontraient point de difficultés à l'occasion de leur pratique professionnelle stagiaire, considérant que la L1 devait être réservée à l'acquisition de connaissances de base indispensables pour pouvoir ensuite en L2 et L3 débiter une réelle pratique de la rédaction d'actes.

Le constat en définitive de ces observations découle d'un choix opéré par l'administration de cette licence professionnelle en carrières judiciaires de graduer le parcours, d'une part, sur

une initiation et assimilation des notions fondamentales, et, d'autre part, sur une pré spécialisation et enfin sur une spécialisation.

Enfin il a été relevé que l'information destinée aux étudiants était lisible et complète en ce qui concerne la grille des évaluations et des possibilités de consultation et de réclamation des notes.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées.**

Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées à travers le site de l'UCAD. <http://www.ucad.sn/>

Il convient cependant de remarquer qu'en ce qui concerne l'obtention d'attestation de crédits ou de diplômes et les évaluations intermédiaires sont soumises à certaines conditions à savoir : l'inscription administrative de l'étudiant, l'acquiescement des frais de scolarité, la présence aux enseignements, la participation aux contrôles et examens et enfin la validation du semestre.

Enfin la visite du site abritant les locaux nouveaux de l'Institut des métiers du droit de la faculté de droit de Dakar a permis de constater une réelle autonomie et sécurité du service chargé de la scolarité.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 3.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.**

Les documents mis à la disposition du comité d'expert de l'ANAQSUP ne permettent point de vérifier ce taux de réussite. Le constat qui s'en déduit est que le taux de réussite n'est pas suivi de manière formelle par le comité pédagogique. Cependant il résulte de leur rapport d'autoévaluation le constat que le maintien des taux de réussite est une préoccupation constante du programme et qu'à cet effet il a été mis en place des dispositifs d'amélioration des taux de réussite à savoir un encadrement rapproché par le tutorat, club CPEFP, études des cas pratiques faites par des professionnels.

**Appréciation globale sur le standard : Non ATTEINT**

**CHAMP D’EVALUATION 4 : Personnel d’Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

**Standard 4.01 : L’enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement.**

La rencontre avec le personnel d’enseignement et de recherche de la faculté de droit a permis de constater la présence d’enseignants qualifiés de professorat à savoir de trois agrégés des facultés de droit privé. Au-delà de la présence aussi d’un personnel disposant de la maîtrise de conférence dont le minimum requis est un doctorat en droit.

Et s’agissant du personnel extérieur professionnel de noter de la présence d’un magistrat du siège, président de chambre à la Cour d’Appel de Dakar, d’un Procureur de la république et d’un greffier enfin d’un conseiller juridique.

Il y a de ce fait un corps enseignant qualifié d’horizon divers.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 4.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d’enseignement, de recherche, d’expertise et d’administration des enseignants est définie.**

Au regard des observations précédentes sur le personnel d’enseignement, il convient, en considérant les dispositions de la loi 81-59 sur le statut du personnel enseignant des universités modifiées que ce standard est largement rempli. Au surplus en considérant l’objectif professionnalisant de cette formation, la présence du personnel professionnel extérieur parachève cette finalité dans la mesure où elle est axée sur une perspective pratique d’acquisition de méthodes de travail et d’un savoir-faire.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 4.03 : La mobilité du PER est possible.**

La Licence professionnelle carrières judiciaires est le fruit d’un partenariat universitaire académique et d’un pertinent apport professionnel. La présence de professeurs agrégés et de docteurs en droit fait bénéficier à ce corps enseignant d’une mobilité interne et internationale telles que prévues par la loi sur les universités et ce tous les deux ans d’un séjour dans toutes les universités en relation avec l’Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## **CHAMP D'ÉVALUATION 5 : Étudiant(e)s**

### **Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.**

Il résulte des différents documents mis à la disposition du comité d'expert de l'ANAQSUP une effective lisibilité des conditions d'admission et ce dans la mesure où les textes cadres sur lesquels s'organise la Licence professionnelle en carrières judiciaires sont disponibles sur le site de l'UCAD. <http://www.ucad.sn/>

Ces textes exigeant pour la Licence 1 soit un diplôme de baccalauréat soit un titre admis en dispense et l'admission sera acquise par examen du dossier. Et concernant la Licence 2 l'étudiant doit avoir validé le semestre 1 et le semestre 2, un passage conditionnel étant cependant possible s'il n'est point rempli ces conditions cumulatives. Et s'agissant enfin de la Licence 3, l'étudiant ayant validé les semestres 1,2,3 et 4, un passage conditionnel étant de même possible sous certaines conditions.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.**

Il résulte du rapport d'autoévaluation que depuis la création de la Licence professionnelle carrières judiciaires la proportion de femmes tourne autour de 55 à 60%. Les conditions d'admission étant définies par les établissements sur la base de critères académiques, il n'existe de ce fait aucune mesure discriminatoire bénéficiant à tel ou tel autre genre.

Il convient cependant de relever que des conditions d'accueil et d'encadrement spécifiques favorisant l'admission et l'intégration d'étudiants en situation de handicaps ont été prévues. Dans ce sens, des tuteurs spécialisés en technique de braille ont été recrutés pour le suivi et l'encadrement des malvoyants et non-voyants.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.**

La Faculté de droit de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a prévu une possible mobilité des étudiants qui se fait sur la base des diplômes d'équivalence reconnus comme tels par une commission interne. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre que la capitalisation et le

transfert des crédits et la commission d'équivalence nationale sont des dispositifs nationaux favorisant la mobilité des étudiants.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.**

L'organisation institutionnelle et les ressources humaines de la faculté de droit offrent aux étudiants de la licence professionnelle carrières judiciaires un environnement stimulant et un encadrement de qualité. Dans ce cadre, il est noté de l'existence d'un dispositif d'accompagnement pédagogique des étudiants par un système de tutorat, des travaux dirigés, des cours de renforcement et des ateliers organisés par le club CPEFP.

Il faut aussi enfin indiquer la mise en place d'un système d'orientation et de conseils des étudiants par l'utilisation d'une part de moyens classiques de communication tels que les amphithéâtres de rentrée, le secrétariat ou le parrainage et d'autre part de moyens modernes tels que Page Facebook ou de l'application d'envoi de SMS.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

**Standard 5.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.**

Le Faculté de droit de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar dans le cadre de la gestion de la Licence professionnelle carrières judiciaires a mis en place plusieurs instruments dont les conventions de partenariat signées avec le milieu socioprofessionnel et qui demeurent une faculté d'accompagnement des étudiants en vue de leur insertion professionnelle. Il convient de même de faire état de démarches institutionnelles en ce qui concerne l'obtention de stage individuel ou collectif. Et enfin de l'organisation de séminaires ou la rédaction de curriculum vitae et de lettre de motivation ou de cours d'Anglais. L'organisation de séminaires ou la rédaction de curriculum vitae et de lettre de motivation ou de cours d'Anglais.

L'Institution universitaire devra au regard des difficultés rencontrées par les apprenants s'employer à une meilleure connaissance de l'employabilité de ses diplômés.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

## **CHAMP D’EVALUATION 6 : Dotation en équipements et en locaux**

**Standard 6.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.**

Il convient de remarquer qu’anciennement tous les cours étaient dispensés dans les locaux mutualisés de la Faculté de Sciences juridiques et politiques. A ce jour, du fait de la livraison de locaux neufs, la Licence professionnelle carrières judiciaire, est abritée par l’Institut des métiers du droit. De ce fait, il s’agit de ressources matérielles propres pour mener à bien ses activités.

Il faut y agréger en ce qui concerne les ressources financières, propres, qu’elles proviennent exclusivement des frais d’inscription et d’écologie bien que la formation recevant en outre une subvention de la FSJP pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement.

**Appréciation globale sur le standard : ATTEINT**

### **IV. POINTS FORTS DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE JUDICIAIRE**

Le programme de la Licence professionnelle carrières judiciaires est intéressant à plus d’un titre académiquement et économiquement du fait de ses objectifs et qualifications. On peut relever dans cette perspective plusieurs points positifs à savoir :

- La notoriété académique de l’Université Cheikh Anta Diop ;
- La reconnaissance par le CAMES de plusieurs de ses diplômes ;
- Une réelle adéquation de l’offre de formation attestée par les différentes maquettes de la première à la troisième année ;
- Collaboration structurée et pertinente avec le monde socio-professionnel ;
- Présence des enseignants professionnels (Avocat, procureur, juge du siège, greffier) ;
- Syllabus et plans de cours mis à la disposition des apprenants ;
- Evaluation des enseignements ;
- Les différents syllabus en corrélation avec les différentes maquettes respectent à suffisance les prescriptions du LMD ;

- La faculté de droit offre aux étudiants de la licence professionnelle carrières judiciaires un environnement stimulant et un encadrement de qualité.
- Il est noté l'existence d'un dispositif d'accompagnement pédagogique des étudiants par un système de tutorat ;
- La mise en place d'un système d'orientation et de conseils des étudiants ;
- La mise en place plusieurs instruments dont les conventions de partenariat signées avec le milieu socioprofessionnel ;
- Des démarches institutionnelles en ce qui concerne l'obtention de stage individuel ou collectif ;
- L'organisation de séminaires ou la rédaction de curriculum vitae et de lettre de motivation ou de cours d'Anglais ;
- Des conditions d'accueil et d'encadrement spécifiques favorisant l'admission et l'intégration d'étudiants en situation de handicaps ont été prévues. Dans ce sens, des tuteurs spécialisés en technique de braille ont été recrutés pour le suivi et l'encadrement des malvoyants et non-voyants ;
- Des cours dispensés par des enseignants qualifiés et des professionnels ;
- L'utilisation d'instruments pédagogiques et de communications modernes : internet etc ;
- Un secteur d'employabilité en évolution.

## V. POINTS FAIBLES DU PROGRAMME

Les points faibles de la Licence professionnelle demeurent :

- Un partenariat formalisé faible avec le milieu socio professionnel notamment judiciaire ;
- Faiblesse du dispositif mis en place pour l'insertion des diplômés ;
- Difficulté de mobiliser les ressources financières ;
- Absence de base de données des Alumini ;
- Faiblesses du volume horaire de certaines disciplines académiques et professionnelles.



## **VI. APPRECIATIONS GENERALES DU PROGRAMME**

La Licence professionnelle portant la mention carrières judiciaires soumise à évaluation s'inscrit dans un processus de professionnalisation préparant ainsi des juristes de niveau BAC+3 de s'adapter aux réalités économiques et aux besoins du marché judiciaire et juridique.

Ce diplôme capacitant et qualifiant ne déroge point dans sa structuration et sa conception aux différentes normes prescrites d'une part par le décret LMD (semestres, crédits) et d'autre part la nécessaire association et intervention des professionnels du secteur tant en ce qui concerne l'enseignement que le suivi professionnel.

Il résulte de même des visites sur le site de l'Université de la mise à disposition de locaux neufs dits bâtiments nouveaux exclusivement réservés à l'Institut des métiers du droit et abritant les différents services administratifs et les salles de cours adaptés et équipés pédagogiquement.

Enfin la rencontre avec les différents intervenants a permis de s'assurer de la présence de Magistrats, Procureurs, Juge du siège et Greffier participant effectivement à la dispensation des différents cours.

Enfin, l'Equipe d'expert au constat de certains syllabus préconise leur amélioration de même que la mise en place d'un fonds documentaire spécialisé pour spécifier cette dimension judiciaire et juridique de cette licence professionnelle.

## **VII. RECOMMANDATIONS A LA FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCES POLITIQUES**

- Développer un partenariat formalisé avec les structures relevant du secteur judiciaire ;
- Mettre en place un dispositif de suivi de l'insertion des diplômés de la formation
- Créer une base des alumni ;
- Renforcer le volume horaire de certains enseignements pratiques conformément aux objectifs généraux de la formation et dispenser dès la première année les différentes techniques de rédaction d'actes ;

- Introduire d'autres matières telles que : le Droit processuel, la Gestion du patrimoine, L'Ingénierie sociétaire et fiscale, les régimes matrimoniaux et les successions et leur pratique liquidative et enfin le droit communautaire des affaires ;
- Renforcer la participation du corps enseignant dit professionnel principalement les avocats, les magistrats, les huissiers et les notaires ;
- Indiquer certaines mentions sur la Licence professionnelle notamment :
  - Mention Clerc de Notaire
  - Mention Clerc d'Huissier
  - Mention Clerc d'Avocat

## VIII. PROPOSITION DE DECISION

### **Accréditation**